

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS  
81340

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, Maire de Trébas les Bains.

**Présents :** Mme Christine ROBERT, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Michel CASTANHEIRA, M. Charly ESPITALIER, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Gérard PAULHE.

**Absents excusés :** M. Rémy MARTY.

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance :** M. Gérard PAULHE.

Date de la convocation : 20/01/2025      Date d'affichage : 20/01/2025  
Nombre d'élus : 10 - En exercice : 10 - Présents : 9 - Votants : 9

**Début de séance : 20 h 00.**

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil précédent :**

Procès-verbal de la séance du 23/12/2024:

Approuvé :

OUI

Voix pour : **9**

Voix contre : **0**

Abstention : **0**

**2 – Délibération pour nommer la Maison des associations et des services :**

La maison des associations et des services étant terminée, il serait intéressant de lui attribuer un nom. Une appellation qui revient souvent dans la bouche des habitants de la Commune en tant que personnalité locale et nationale est celui de : « Espace Pierre Bernard ». D'autres propositions sont bien entendu les bienvenues.

A été évoquée la possibilité de nommer ce bâtiment « Espace Chanteperdrix » du nom du prêtre qui serait à l'origine de la donation du bâtiment à la Commune.  
 Cette dernière version ne recueillant pas les faveurs du Conseil municipal (1 voix pour et 8 contre), il est donc proposé au Conseil municipal le nom d'une personnalité ayant marqué la vie et le développement de la Commune et d'attribuer au bâtiment le nom suivant : « **Espace Pierre BERNARD** »

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a*

Approuvé :       Voix pour :   
 Voix contre :   
 Abstention :

### 3 – Délibération pour la création d'un appartement au-dessus du Club Arc en Ciel :

Afin de finaliser la valorisation du bâtiment intégrant le Club Arc en ciel, il est proposé la création d'un appartement au dernier étage. Cet appartement serait proposé à la location. Un devis sera demandé en ce sens.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :       Voix pour :   
 Voix contre :   
 Abstention :

### 4 – Délibération sur la modification des conditions de location et de la tarification induite du local partagé 2E-L8 :

Les nouveaux locataires du local partagé nous ont transmis une demande relative à la possibilité d'en proposer la location avec comme base hebdomadaire la journée ou la demi-journée.  
 Initialement la location était à la journée. Il n'y a à priori aucune impossibilité à ajouter à l'offre la location à la demi-journée.  
 Cela implique une nouvelle tarification pour ce local soit une pour la journée hebdomadaire et une pour la demi-journée hebdomadaire. Ci-dessous la proposition de tarification mensuelle.

Local	Type	Superficie	Loyer principal	Charges	TOTAL LOYER
2E-L8	En journées	18,87 m <sup>2</sup>	70,00 €	30,00 €	100,00 €
	En demi-journées		40,00 €	20,00 €	60,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal de valider la possibilité d'effectuer une location à la journée ou à la demi-journée selon la tarification présentée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :       Voix pour :   
 Voix contre :   
 Abstention :

## 8 – Divers :

### 81 - Révision de l'emplacement des poubelles au sein du village :

En 2022, le Conseil municipal a décidé de valider les éléments figurant sur l'extrait qui suit.  
Extrait du CM du 7/9/2022

« e- Poubelles dans le village :

*Le SMICTOM a demandé une modification de l'emplacement des poubelles dans le village, du fait du difficile accès à certains des emplacements existants avec les camions.*

*Sur la base d'une nouvelle carte des emplacements envisagés des poubelles, le conseil a décidé de valider la plupart des nouveaux emplacements, mais de conserver des emplacements de poubelle au cœur du village et de ne supprimer, par conséquent, que deux des quatre emplacements les plus centraux tels que cartographiés pour ne conserver que l'emplacement situé en face de la boulangerie et celui situé à L'Espital au carrefour de l'Impasse de la gare. »*

Il conviendrait en 2025 de mettre en application la validation relative à ce projet et exprimée lors du Conseil municipal du 7/9/2022. (voir ci-dessus)

Il a été décidé de mettre en œuvre le processus suivant pour aider à définir l'opportunité de certains points de collecte et finaliser le positionnement de l'ensemble des points :

- Constatation du taux de remplissage des poubelles actuellement en place,
- Vérification de l'accessibilité des points de collecte par le camion de ramassage,
- En fonction des résultats, et tout en prenant en compte la décision du conseil municipal du 7/9/2022, supprimer progressivement des points de collecte et repositionner si nécessaire certains points existants,
- Etudier la mise en place de petites poubelles de tri (dites poubelles de ville), murales ou fixées au sol dont le ramassage et l'entretien seraient à la charge de la Commune,

Clôture de la séance à : 20 h 57

Monsieur Gérard PAULHE  
Secrétaire de séance



Madame Christine ROBERT  
Maire de Trébas les Bains



